

BARÈME



« Votre bien mérite notre expertise »

HONORAIRES DE VENTE MAXIMUM TTC - TVA 20%

Mis à jour en Février 2026



Agence de Villebon sur Yvette

MONTANT TOTAL DE LA TRANSACTION (Biens à usage d'habitation)	HONORAIRES TTC charge vendeur(s)
Jusqu'à 100 000 €	7% (minimum de 6 000€)
Au delà de 100 001€	5% (minimum de 7 000€)
Terrain à bâtir	7% (minimum de 10 000€)
Parking, Box	2 500€
Mandat de Recherche	6% (minimum de 10 000€)
Local à usage professionnel (immobilier d'entreprise)	6% (minimum de 10 000€)

ESTIMATION OFFERTE

EXPERTISE SUR DEVIS